Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en consequence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer occidental d'augmenter de nouveau et d'améliorer ses moyens de correspondance, et pour autoriser et confirmer l'emission de certaines débentures, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait charge d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Wilmot, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie de télégraphe de la Puissance", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

I e dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Hamilton (Kingston) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la banque de Manitoba" a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Holmes, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Hamilton (Kingston) du comité des banques, du commerce et deschemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du Ganada dite Standard", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec plusieurs amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:

Page 1, ligne 15. Après "Maritime" insérez: "des Marchands" et après "Canada" retranchez: "dite Standard."